

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE

## AVIS PUBLIC

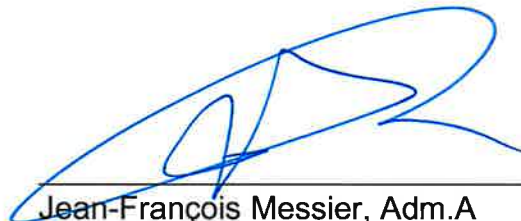
AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'en raison des récentes restrictions et mesures sanitaires émises par les autorités de la Santé publique du Québec et destinées à limiter au maximum la tenue de rassemblements publics, les séances ordinaires du conseil municipal du mardi 21 décembre 2021 devant se tenir respectivement à 19 h 30 et 20 h se dérouleront à huis clos, hors la présence du public.

En outre, ces séances se tiendront en mode virtuel, tel que déjà autorisé par l'Arrêté ministériel numéro 2020-029 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020.

Soyez finalement informés que l'enregistrement audiovisuel de ces séances sera accessible dans les meilleurs délais sur le site Web de la Municipalité de Saint-Zotique à l'adresse courriel <https://st-zotique.com/actualites-et-avis-publics/>.

Vous pouvez par ailleurs transmettre aux membres du conseil municipal vos questions sur tout sujet d'intérêt en accédant à l'onglet « séances & procès-verbaux » du site Web de la municipalité, à l'adresse susdite.

DONNÉ À SAINT-ZOTIQUE, ce 20 décembre 2021



---


Jean-François Messier, Adm.A  
Greffier-trésorier et directeur général

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Jean-François Messier, greffier-trésorier et directeur général de la Municipalité de Saint-Zotique, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la tenue des séances ordinaires du conseil municipal devant se tenir le mardi 21 décembre 2021, respectivement à 19 h 30 et 20 h, à chacun des quatre endroits désignés par le conseil municipal ainsi que sur le site Web de la Municipalité, en date du 20 décembre 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2021.



---

Jean-François Messier, Adm.A  
Greffier-trésorier et directeur général